

**(12) BREVET D'INVENTION BELGE**

(47) Date de publication : 16/11/2021

(21) Numéro de demande : BE2020/5241

(22) Date de dépôt : 14/04/2020

(62) Divisé de la demande de base :

(62) Date de dépôt demande de base :

(51) Classification internationale : B65D 81/38

(30) Données de priorité :

(73) Titulaire(s) :

**EXAM PACKAGING**  
SPRL  
5590, CINEY  
Belgique

(72) Inventeur(s) :

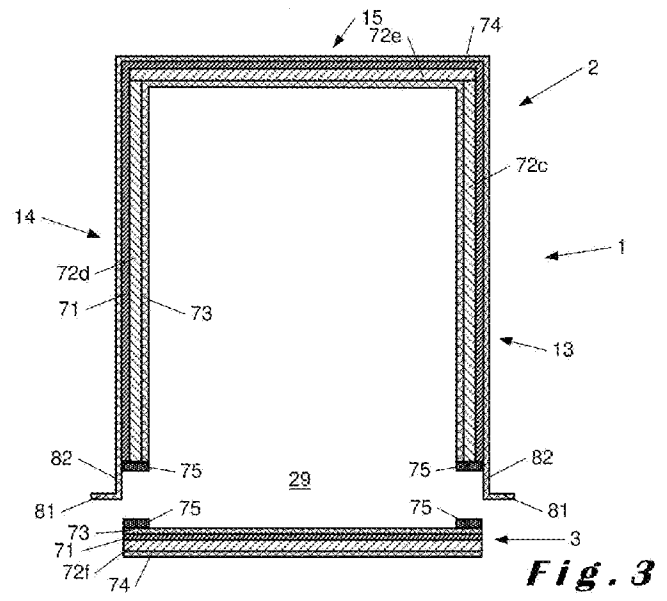
**LE JEUNE D'ALLEGEERSHECQUE Alexandre**  
1000 BRUXELLES  
Belgique

**DE BOCK Ingrid**  
1785 MERCHTEM  
Belgique

**PIRLOT Céline**  
5590 CINEY  
Belgique

**(54) Conteneur pour stockage et/ou envoi thermostable de produits**

(57)La présente invention concerne un conteneur (1) pour stockage et/ou envoi thermostable de produits, le conteneur (1) comprenant des panneaux (72a-e) de conductivité thermique inférieure à 0,005 W m-1 K-1 assemblés par un premier matériau (71) de façon à former un monobloc.



## Conteneur pour stockage et/ou envoi thermostable de produits

### Domaine technique

**[0001]** La présente invention concerne un conteneur pour stockage et/ou envoi thermostable de produits.

### 5 Art antérieur

**[0002]** Il est connu de maintenir le contenu d'un conteneur à température stable de façon active, par exemple par un frigidaire.

**[0003]** Il existe aussi des conteneurs permettant de maintenir leur contenu à température constante de façon passive, c'est-à-dire sans compresseur ou  
10 sans énergie électrique.

**[0004]** Pour des volumes plus importants, typiquement un volume transporté par une palette, le document WO2019/177682A1 décrit un dispositif d'expédition de palette à température régulée.

### Résumé de l'invention

15 **[0005]** Un objet de la présente invention est de fournir un conteneur permettant de maintenir son contenu dans un certain intervalle de température de façon passive pendant plusieurs jours.

**[0006]** L'invention propose un conteneur pour stockage et/ou envoi thermostable de produits, destiné à contenir un volume intérieur de  
20 maximum 5000 litres, et comprenant un module comprenant :

- une première paroi,
- une deuxième paroi opposée à la première paroi
- une troisième paroi joignant la première et la deuxième parois,
- une quatrième paroi joignant la première et la deuxième parois,
- 25 • une cinquième paroi joignant la première et la deuxième parois, et la troisième et la quatrième parois, et
- une ouverture ;

le conteneur comprenant en outre un couvercle destiné à fermer l'ouverture ;

caractérisé en ce que :

5 le module comprend un premier matériau et une pluralité de panneaux comprenant au moins un premier, un deuxième, un troisième, un quatrième, et un cinquième panneaux;

les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux sont recouverts au moins partiellement du premier matériau;

10 la première paroi comprend au moins une partie du premier panneau, la deuxième paroi comprend au moins une partie du deuxième panneau, la troisième paroi comprend au moins une partie du troisième panneau, la quatrième paroi comprend au moins une partie du quatrième panneau, et la cinquième paroi comprend au moins une partie du cinquième panneau ;

15 les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux sont fixés entre eux par le premier matériau de sorte que le premier matériau et les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux font partie d'un même élément monobloc ; et

20 le premier matériau a une conductivité thermique inférieure à  $0,05 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$ , les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux ont une conductivité thermique inférieure à  $0,005 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$ .

25 **[0007]** Le module de l'invention comprend au moins deux matériaux de faible conductivité thermique. Les panneaux, au vu de leur très faible conductivité thermique, fournissent un excellent blocage thermique perpendiculairement aux parois. Les panneaux et le premier matériau forment ensemble un monobloc, permettant notamment d'éviter les ponts thermiques entre l'extérieur et l'intérieur du conteneur.

30 **[0008]** Les cinq panneaux des cinq parois du module étant d'un seul tenant avec le premier matériau, l'ensemble forme un monobloc qui n'induit pas de pont thermique, contrairement aux modules assemblés qui présentent

naturellement des ponts thermiques. Ces avantages entraînent un gain économique indirect, vu notamment la diminution des excursions de température.

**[0009]** Le module est très facile à utiliser car il ne doit pas être assemblé, les  
5 opérateurs sont donc formés très rapidement à son utilisation. De plus, le risque de commettre des erreurs, notamment de montage, est faible. De plus, une seule personne suffit pour y positionner des étagères et des éléments de contrôle de température.

**[0010]** La résistance à l'écrasement du module selon l'invention permet  
10 d'empiler plusieurs conteneurs selon l'invention l'un sur l'autre. Cette résistance, combinée à la résistance à la perforation du module, entraîne une protection du contenu particulièrement grande. Par exemple, un prototype du conteneur selon l'invention a résisté à une masse de plusieurs tonnes.

**[0011]** Les caractéristiques du conteneur selon l'invention contribuent à ce  
15 qu'il permette de conserver un volume intérieur important à température particulièrement stable pendant une durée particulièrement longue, d'au moins une semaine. Ainsi, le conteneur selon l'invention permet par exemple un transport maritime ou par train de certains produits à la place d'un  
20 transport aérien, ce qui est un avantage économique et écologique. En outre, pour un même moyen de transport, par route par exemple, de plus grandes distances peuvent être parcourues.

**[0012]** L'invention est particulièrement adaptée, mais n'est pas limitée à, un  
maintien à une température plus basse que la température extérieure. Elle  
25 peut aussi par exemple être utilisée pour maintenir des produits à 5°C avec une température extérieure de 20°C ou de -20°C.

**[0013]** L'élément monobloc comprenant les cinq parois et le premier matériau est une partie du module, ou est le module lui-même. Le premier matériau est lui-même monobloc.

**[0014]** Le volume intérieur du conteneur est le volume situé à l'intérieur de l'espace défini par le module et le couvercle, lorsque celui-ci ferme l'ouverture. Le conteneur est préférentiellement destiné à avoir un volume intérieur entre 1 et 5000 litres, plus préférentiellement entre 200 et 2000 litres.

**[0015]** Les parois sont préférentiellement planes. La deuxième paroi est de préférence parallèle à la première paroi. La troisième, la quatrième et la cinquième parois sont préférentiellement perpendiculaires aux première et deuxième parois. La troisième et la quatrième parois sont préférentiellement parallèles. Le couvercle est préférentiellement plan.

**[0016]** La première paroi est préférentiellement agencée de façon à reposer sur une palette. La première et la deuxième parois sont préférentiellement horizontales. La troisième, la quatrième et la cinquième parois sont préférentiellement verticales. Le couvercle est préférentiellement vertical.

**[0017]** Les panneaux ont une première et une deuxième surfaces planes séparées par une épaisseur. De préférence, le premier matériau recouvre totalement la première et/ou la deuxième surface de chacune des premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux.

**[0018]** Le premier matériau et les panneaux tiennent ensemble par adhésion chimique. Le premier matériau a une conductivité thermique préférentiellement inférieure à  $0,03 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$ , plus préférentiellement entre  $0,015$  et  $0,025 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$ . Les panneaux ont une conductivité thermique préférentiellement inférieure à  $0,005 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$ , plus préférentiellement entre  $0,0010$  et  $0,0050 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$ .

**[0019]** Dans un mode de réalisation de l'invention, la première paroi est rectangulaire et a une largeur d'au moins 500 mm et une profondeur d'au moins 500 mm. Comme la première paroi est préférentiellement destinée à reposer sur une palette, il est intéressant qu'elle ait au moins 500 mm de largeur et de profondeur. N'importe quelle taille de la première paroi et de la palette sont possibles tout en restant dans le cadre de l'invention.

**[0020]** La première paroi a préférentiellement une largeur supérieure à sa profondeur. La deuxième paroi a préférentiellement la même largeur et la même profondeur que la première paroi. Par exemple, le conteneur peut faire 1200 mm de large, 1000 mm de profondeur et 1500 mm de haut, ou  
5 1200 mm de large, 800 mm de profondeur et 1200 mm de haut.

**[0021]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le premier matériau a une masse volumique entre 30 et 100 kg/m<sup>3</sup>. Le premier matériau a de préférence une masse volumique entre 35 et 60 kg/m<sup>3</sup>.

**[0022]** Dans un mode de réalisation optionnel de l'invention, les premier, 10 deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux sont plans. Cela peut être des parallélépipèdes rectangles, par exemple des parallélépipèdes rectangles ayant des arêtes planes ou coupées en biais, en forme de « L », ou de « U ».

**[0023]** Dans un mode de réalisation de l'invention, chacun des premier à 15 quatrième panneaux a une première extrémité et une deuxième extrémité, chacune des premières extrémités étant en contact avec la deuxième extrémité d'un autre des premier à quatrième panneaux de façon qu'un chevauchement existe entre la première extrémité de chacun des premier à 20 quatrième panneaux et la deuxième extrémité d'un autres des premier à quatrième panneaux. Ce chevauchement permet d'éviter les ponts thermiques. Par exemple, la première paroi comprend une première extrémité du troisième panneau, la quatrième paroi comprend une première extrémité du premier panneau, la deuxième paroi comprend une première extrémité du quatrième panneau, et la troisième paroi comprend une 25 première extrémité du deuxième panneau. Ainsi, sur la circonférence du module formée par les première à quatrième parois, l'extrémité d'un panneau forme le coin avec la paroi adjacente. Cela évite les ponts thermiques dans les coins du module.

**[0024]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le premier matériau est 30 du polypropylène, du polyuréthane, de l'urée-formaldéhyde, du

polyisocyanurate, du phénol-formaldéhyde, du polystyrène ou un mélange d'au moins deux de ceux-ci, préférentiellement expansés en mousse, Le polyuréthane, par exemple, a d'excellentes propriétés anti-pénétration, ce qui empêche d'ouvrir le conteneur autrement qu'en ouvrant le couvercle.

- 5 **[0025]** Dans un mode de réalisation de l'invention, les première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième parois, et préférentiellement le couvercle, ont une surface intérieure recouverte, au moins partiellement et préférentiellement totalement, d'un deuxième matériau, préférentiellement hydrophobe.
- 10 **[0026]** Dans un mode de réalisation de l'invention, les première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième parois, et préférentiellement le couvercle, ont une surface extérieure recouverte, au moins partiellement et préférentiellement totalement, d'un troisième matériau, préférentiellement hydrophobe. Le troisième matériau permet notamment d'améliorer la
- 15 résistance à la pénétration du conteneur, et sa robustesse lors d'une chute.
- [0027]** Dans un mode de réalisation de l'invention, les première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième parois, et préférentiellement le couvercle ont une surface extérieure et/ou intérieure protégée au moins partiellement et préférentiellement totalement par un renfort fait d'un quatrième matériau,
- 20 préférentiellement hydrophobe.
- [0028]** Le recouvrement et/ou le renfort intérieur et/ou extérieur permettent notamment d'éviter d'endommager le premier matériau et/ou les panneaux. Un matériau hydrophobe est particulièrement pratique s'il faut nettoyer le conteneur entre deux utilisations.
- 25 **[0029]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le conteneur est réutilisable.
- [0030]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le conteneur est particulièrement résistant aux chocs localisés sur un point précis ou non. Cela permet le transport de produits dangereux en toute sécurité.

**[0031]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le conteneur comprend un cinquième matériau, au moins aussi compressible, de préférence plus compressible, que le matériau formant la surface intérieure du couvercle, à l'interface entre le module et le couvercle. Par exemple, le cinquième  
5 matériau est au moins aussi compressible, de préférence plus compressible, que le deuxième et/ou le quatrième matériau. Le cinquième matériau est situé sur les parties du module en contact avec le couvercle et/ou sur les parties du couvercle en contact avec le module. Sa compressibilité lui permet d'éviter que des jeux ne se créent entre le module et le couvercle, évitant  
10 ainsi les ponts thermiques.

**[0032]** L'invention propose en outre un système de maintien de température comprenant un conteneur selon un mode quelconque de réalisation de l'invention et des éléments de contrôle de température comprenant un ou plusieurs matériaux à changement de phase. Le matériau à changement de  
15 phase peut être choisi pour que sa température de changement de phase soit située dans l'intervalle de température qu'on désire maintenir dans le conteneur, ou pour que sa température de changement de phase soit plus basse que l'intervalle de température qu'on désire maintenir dans le container. Par exemple, la température de changement de phase peut être  
20 entre 2°C et 8°C.

**[0033]** Le matériau à changement de phase peut être n'importe quel matériau à changement de phase, y compris tout matériau à changement de phase à base d'eau ou organique. Par exemple, si le matériau à changement de phase est à base d'eau, le matériau à changement de phase peut être de  
25 l'eau, un mélange d'eau et un épaississant (par exemple, un épaississant polysaccharidique) pour produire un mélange d'eau gélifiée, ou une solution eau / sel avec un épaississant en option. Si le matériau à changement de phase est un matériau à changement de phase organique, le matériau à changement de phase peut être un matériau à changement de phase  
30 organique gélifié, comme cela est décrit dans les documents US 9 598 622

B2 et US 2018/0093816 A1. Plus spécifiquement, une matière organique à changement de phase gélifiée appropriée peut comprendre un ou plusieurs n-alcane, tels que le n-tétradécane (C14), le n-pentadécane (C15), le n-hexadécane (C16), le n-heptadécane (C17), le n-octadécane (C18), ou leurs  
5 combinaisons, conjointement avec, par exemple, un agent gélifiant sous la forme d'un copolymère tribloc styrène-éthylène-butylène-styrène et / ou d'un copolymère tribloc styrène-éthylène-propylène-styrène. Pour le maintien dans un intervalle de température entre 2°C et 8°C, le matériau à changement de phase gélifié peut par exemple comprendre un mélange de  
10 n-tétradécane (C14) et KRATON™ G1654 copolymère tribloc styrène-éthylène-butylène-styrène (SEBS).

**[0034]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le système de rangement comprend des étagères prévues pour recevoir les éléments de contrôle de température. Les étagères sont préférentiellement agencées pour que les  
15 éléments de contrôle de température soient alignés en enfilade ou superposés. Si les éléments de contrôle de température ont une forme de parallélépipède rectangle avec deux premières surfaces plus grandes que les quatre autres surfaces, les étagères sont préférentiellement agencées pour que les premières surfaces des éléments de contrôle de température  
20 soient alignées. Les étagères sont dans un matériau permettant de limiter les chocs thermiques.

**[0035]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le système de rangement comprend des boîtes dans lesquelles les éléments de contrôle de température sont alignés ou superposés. Si le système de rangement  
25 comprend des étagères, elles sont préférentiellement prévues pour recevoir les boîtes. Le système de rangement peut être agencé de nombreuses manières tout en restant dans le cadre de l'invention.

**[0036]** Les boîtes reçoivent préférentiellement chacune une ou plusieurs ligne(s) d'éléments de contrôle de température. Les boîtes sont

préférentiellement faites dans un matériau permettant de limiter les chocs thermiques.

**[0037]** Les étagères comprennent préférentiellement des emplacements tels que les boites sont maintenues en place.

5 **[0038]** Dans un mode de réalisation de l'invention, entre une et six étagères sont situées préférentiellement perpendiculairement aux surfaces intérieures des première, deuxième, troisième, et/ou quatrième parois et, au moins partiellement, le long des surfaces intérieures des première, deuxième, troisième, et/ou quatrième parois. Elles ont préférentiellement un accès  
10 débouchant sur l'ouverture du module. Cela permet de placer facilement les éléments de contrôle de température dans le conteneur une fois celui-ci ouvert. Il suffit d'une seule personne pour faire le placement des éléments de contrôle de température.

**[0039]** De préférence, les étagères sont agencées pour que les premières  
15 surfaces d'un élément réfrigérant soient parallèles à la paroi le long de laquelle cet élément réfrigérant est placé.

**[0040]** L'invention concerne aussi un arrangement comprenant un conteneur selon l'invention, et/ou un système de maintien de température selon l'invention. L'arrangement comprend aussi un thermomètre situé dans  
20 le conteneur et une mémoire prévue pour enregistrer des données issues de mesures de températures réalisées par le thermomètre. La mémoire peut être par exemple dans le conteneur, fixée à l'extérieur du conteneur et/ou dans un dispositif électronique extérieur au conteneur. Le thermomètre est préférentiellement dans le volume intérieur du conteneur.

25 **[0041]** L'invention concerne aussi la fabrication et l'utilisation d'un conteneur selon l'invention et/ou d'un système de maintien au froid selon l'invention.

### **Brève description des figures**

**[0042]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit pour la compréhension de laquelle  
30 on se reportera aux figures annexées parmi lesquelles :

- la figure 1a est une vue de face d'un module dans un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 1b est une vue latérale d'un module dans un mode de réalisation de l'invention,
- 5 - la figure 2 est une vue de face d'un couvercle dans un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 3 est une vue en coupe horizontale d'un conteneur dans un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 4a est une vue de face d'un agencement de panneaux dans un  
10 mode de réalisation de l'invention,
- la figure 4b est une vue du haut d'un agencement de panneaux dans le même mode de réalisation de l'invention que la figure 4a,
- la figure 5a illustre un agencement possible de deux parties d'un même panneau,
- 15 - figure 5b illustre un agencement possible de deux panneaux,
- figure 5c illustre un autre agencement possible de deux panneaux,
- figure 5d illustre un agencement possible des premier à quatrième panneaux,
- la figure 6a est une vue en coupe horizontale correspondant à une arête  
20 verticale d'un module selon un premier mode de réalisation de l'invention,
- la figure 6b est une vue en coupe horizontale correspondant à une arête verticale d'un module selon un deuxième mode de réalisation de l'invention,
- la figure 6c est une vue en coupe horizontale correspondant à une arête verticale d'un module selon un troisième mode de réalisation de l'invention,
- 25 - la figure 7 est une vue de face d'un système de maintien au froid dans un mode de réalisation de l'invention, dans laquelle on voit certaines étagères garnies,
- la figure 8 est une vue en coupe d'une boîte dans un mode de réalisation de l'invention,

- la figure 9 est une vue en blocs d'un arrangement dans un mode de réalisation de l'invention, et
- la figure 10 est un graphe expérimental illustrant des résultats de mesures réalisées avec un conteneur selon un mode de réalisation de l'invention par rapport à un conteneur ne présentant pas les caractéristiques de l'invention.

### **Modes de réalisation de l'invention**

**[0043]** La présente invention est décrite avec des réalisations particulières et des références à des figures mais l'invention n'est pas limitée par celles-ci. Les dessins ou figures décrits ne sont que schématiques et ne sont pas limitants.

**[0044]** Dans le contexte du présent document, les termes « premier » et « deuxième » servent uniquement à différencier les différents éléments et n'impliquent pas d'ordre entre ces éléments. En outre, il est possible que le conteneur selon l'invention comprenne, par exemple, un élément dans un « troisième » matériau sans qu'il ne comprenne d'élément dans un « deuxième » matériau

**[0045]** Sur les figures, les éléments identiques ou analogues peuvent porter les mêmes références.

**[0046]** La présente invention concerne notamment un conteneur 1 pour stockage et/ou envoi thermostable de produits. Le conteneur 1 comprend un module 2 et un couvercle 3. Le module 2 est illustré aux figures 1a et 1b. Il comprend cinq parois: une première 11, une deuxième 12, une troisième 13, une quatrième 14, et une cinquième paroi 15 ; et une ouverture 29. Les parois 11-15 sont préférentiellement rectangulaires et disposées de façon à ce que le module 2 ait une forme de parallélépipède rectangle, dont l'ouverture 29 forme un côté. Le couvercle 3 est illustré aux figures 2 et 3.

**[0047]** Le conteneur 1 permet d'enclorre un volume intérieur 28 de maximum 5000 litres.

**[0048]** La première paroi 11 est prévue pour être disposée sur une palette 5. La première 11 et la deuxième 12 parois ont préférentiellement une largeur

21 et 22 d'au moins 500 mm et une profondeur 31 d'au moins 500 mm. La troisième 13 et la quatrième 14 parois ont préférentiellement une profondeur 31 d'au moins 500 mm et une hauteur 41 d'au moins 400 mm. La cinquième paroi 15 a préférentiellement une largeur 21 d'au moins 500 mm et une  
5 hauteur 41 d'au moins 400 mm.

**[0049]** Les références 126, 127, 128 et 129 seront utilisées en référence à la figure 10.

**[0050]** Le couvercle 3 (illustré figure 2) a préférentiellement une largeur 27 d'au moins 500 mm et une hauteur 49 d'au moins 400 mm.

10 **[0051]** La figure 3 est une vue en coupe horizontale d'un conteneur 1 selon un mode de réalisation de l'invention, où on voit le couvercle 3 séparé du module 2. Le module 2 comprend un premier matériau 71, monobloc, et au moins cinq panneaux : un premier 72a, un deuxième 72b, un troisième 72c, un quatrième 72d, et un cinquième 72e panneaux. Les panneaux 72a-e sont  
15 préférentiellement plans. Ils comprennent potentiellement des découpes sur leurs côtés d'extrémités. Les panneaux 72a-e sont au moins partiellement recouverts du premier matériau 71. Chacune des cinq parois 11-15 comprend, au moins partiellement, un des panneaux 72a-e. Les cinq panneaux 72a-e sont maintenus en position fixe les uns par rapport aux  
20 autres par le premier matériau 71. Le couvercle 3 comprend, préférentiellement, un sixième panneau 72f au moins partiellement recouvert du premier matériau 71.

**[0052]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le conteneur 1 comprend un deuxième matériau 73 recouvrant, au moins partiellement et  
25 préférentiellement totalement, sa surface intérieure lorsque le couvercle 3 ferme l'ouverture 29. Le deuxième matériau 73 recouvre la surface intérieure des première 11, deuxième 12, troisième 13, quatrième 14 et cinquième 15 parois, et préférentiellement au moins partiellement la surface intérieure du couvercle 3.

**[0053]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le conteneur 1 comprend un troisième matériau 74 recouvrant, au moins partiellement et préférentiellement totalement, sa surface extérieure lorsque le couvercle 3 ferme l'ouverture 29. Le troisième matériau 74 recouvre la surface extérieure  
5 des première 11, deuxième 12, troisième 13, quatrième 14 et cinquième 15 parois, et préférentiellement au moins partiellement la surface extérieure du couvercle 3.

**[0054]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le troisième matériau 74 dépasse des première 11, deuxième 12, troisième 13, et quatrième 14  
10 parois, en une extension 82 qui permet de recevoir le couvercle 3 contre le module 2. Le troisième matériau 74 forme préférentiellement des rabats 81 qui permettent de bloquer le couvercle 3 contre le module 2 lorsqu'ils sont rabattus sur la surface extérieure du couvercle 3. Les rabats 81 peuvent par exemple être maintenus fermés par une attache comme une sangle ou un  
15 velcro.

**[0055]** Dans un mode de réalisation de l'invention, le conteneur 1 comprend un cinquième matériau 75 disposé aux zones de contact entre le module 2 et le couvercle 3, c'est-à-dire à l'interface entre le module 2 et le couvercle 3. Par exemple, le module 2 peut comprendre un élément ayant la forme  
20 d'un pourtour de rectangle autour de l'ouverture 29 (comme illustré figure 7). Le cinquième matériau 75 a une compressibilité plus grande que le premier matériau 71.

**[0056]** La figure 4a illustre un agencement possible des premier, deuxième, troisième, et quatrième panneaux 72a-d. Les premier à quatrième panneaux  
25 72a-d, qui sont optionnellement des parallélépipèdes rectangles, sont disposés de façon à ce que leurs tranches forment un rectangle où un des deux plus petit côtés d'un panneau rejoint un des plus grands côtés du panneau précédent, les deux panneaux étant perpendiculaires. En d'autres termes, la première paroi 11 comprend une première extrémité 721c du  
30 troisième panneau 72c, la quatrième paroi 14 comprend une première

extrémité 721a du premier panneau 72a, la deuxième paroi 12 comprend une première extrémité 721d du quatrième panneau 72d, et la troisième paroi 13 comprend une première extrémité 721b du deuxième panneau 72b.

**[0057]** Chaque panneau 72a-72d comprend une deuxième extrémité 722a-  
5 d opposée à la première extrémité 721a-d (par extrémité, on entend, bien entendu, côté d'extrémité). De façon général, l'invention propose des modes de réalisation où :

- 10 - la première extrémité 721a du premier panneau 72a est en contact avec la deuxième extrémité 722d du quatrième panneau 72d de façon à ce qu'il existe un chevauchement ;
- la première extrémité 721d du quatrième panneau 72d est en contact avec la deuxième extrémité 722b du deuxième panneau 72b de façon à ce qu'il existe un chevauchement ;
- 15 - la première extrémité 721b du deuxième panneau 72b est en contact avec la deuxième extrémité 722c du troisième panneau 72c de façon à ce qu'il existe un chevauchement ; et
- la première extrémité 721c du troisième panneau 72c est en contact avec la deuxième extrémité 722a du premier panneau 72a de façon à ce qu'il existe un chevauchement.

20 **[0058]** Le cinquième panneau 72e ferme un côté du module 2 en étant disposé de façon à recouvrir les tranches des premier à quatrième panneaux 72a-d comme illustré à la figure 4b. A cet effet, le cinquième panneau 72e peut avoir une largeur égale à la somme de la largeur du deuxième panneau 72b et de l'épaisseur du quatrième panneau 72d.

25 **[0059]** La figure 5a illustre un agencement possible de deux parties 722, 723 d'un panneau qui peut être n'importe lequel des premier 72a à sixième 72f panneaux. La première partie 722 du panneau 72 comprend un tenon et la deuxième partie 723 comprend une mortaise.

**[0060]** La figure 5b illustre un agencement possible de deux panneaux, par exemples les deuxième 72b et quatrième 72d panneaux. L'épaisseur de chacun des panneaux comprend une découpe permettant un emboitement.

**[0061]** La figure 5c illustre un agencement possible de deux panneaux, par  
5 exemples les deuxième 72b et quatrième 72d panneaux. L'épaisseur de chacun des panneaux est coupée en biais pour permettre un emboitement.

**[0062]** La figure 5d illustre un agencement possible des premier 72a à  
quatrième 72d panneaux. Dans ce mode de réalisation, les panneaux sont  
fixés deux par deux, ou sont d'une seule pièce, préalablement à  
10 l'assemblage par le premier matériau 71.

**[0063]** Les figures 5b, 5c, 5d illustrent des modes de réalisations dans  
lesquels chacune des premières extrémités 721a-d des premier à quatrième  
panneaux 72a-d est en contact avec la deuxième extrémité 722a-d d'un  
panneau adjacent de façon qu'un chevauchement existe entre la première  
15 extrémité 721a-d de chacun des premier à quatrième panneaux 72a-d et la  
deuxième extrémité 722a-d d'un panneau adjacent.

**[0064]** La figure 6a illustre un premier agencement possible des premier,  
deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux 72a-e par rapport  
au premier matériau 71, dans lequel le premier matériau 71 recouvre les  
20 surfaces intérieures des cinq panneaux 72a-e.

**[0065]** La figure 6b illustre un deuxième agencement possible des premier,  
deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux 72a-e par rapport  
au premier matériau 71, dans lequel le premier matériau 71 recouvre les  
surfaces extérieures des cinq panneaux 72a-e.

**[0066]** La figure 6c illustre un troisième agencement possible des premier,  
deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux 72a-e par rapport  
au premier matériau 71, dans lequel le premier matériau 71 recouvre les  
surfaces intérieures et les surfaces extérieures des cinq panneaux 72a-e, de  
25 façon à obtenir une couche extérieure 71a et une couche intérieure 71b. La

couche extérieure 71a est préférentiellement, mais pas nécessairement, monobloc avec la couche intérieure 71b.

**[0067]** Le premier matériau 71 a préférentiellement une épaisseur 91 entre 10 et 80 mm, plus préférentiellement entre 30 et 60 mm, par exemple 40 mm. Dans le troisième agencement, l'épaisseur 91a ou 91b de chacune des couches, ou à la somme 91a+91b des épaisseurs de chacune des couches, peut être entre 10 et 80 mm, plus préférentiellement entre 30 et 60 mm, par exemple 40 mm.

**[0068]** Les panneaux 72a-e ont préférentiellement une épaisseur 92 entre 5 et 50 mm, plus préférentiellement entre 15 et 25 mm, par exemple 20 mm.

**[0069]** La figure 7 illustre un système de maintien de température 90, ayant pour but de garder le contenu du conteneur dans un intervalle de température endéans un délai déterminé, et comprenant un conteneur 1 selon un quelconque des modes de réalisation de l'invention, et des éléments de contrôle de température 61 comprenant un matériau à changement de phase.

**[0070]** La figure 7 illustre aussi un système de rangement 62 permettant de maintenir en place les éléments de contrôle de température 61. Le système de rangement 62 peut maintenir en place les éléments de contrôle de température 61 eux-mêmes et/ou des boîtes 63 contenant les éléments de contrôle de température 61. Par exemple, le système de rangement 62 peut comprendre entre une et six étagères 64 pour recevoir et bloquer les éléments de contrôle de température 61 eux-mêmes et/ou les boîtes 63. La position des étagères 64 est préférentiellement modulable.

**[0071]** Dans un mode de réalisation de l'invention, les étagères 64 sont situées, au moins partiellement, le long des surfaces intérieures des première 11, deuxième 12, troisième 13, et/ou quatrième 14 parois, et ont un accès 69 débouchant sur l'ouverture 29 du module 2. De telles étagères 64 s'étendent préférentiellement sur toute la profondeur des première 11, deuxième 12, troisième 13, et quatrième 14 parois.

**[0072]** Par exemple, il est possible de placer une pluralité d'éléments de contrôle de température 61 dans des boîtes 63 (comme illustré par l'exemple de la figure 8), puis de glisser les boîtes 63 dans les étagères 64, comme montré sur la droite de la figure 7. Une boîte 63 peut par exemple  
5 comprendre des éléments de contrôle de température 61 alignés en une seule ligne ou répartis en deux lignes ou plus. Une boîte 63 peut comprendre des lignes superposées d'éléments de contrôle de température 61. Il est aussi possible de mettre les éléments de contrôle de température 61 dans les étagères 64 comme montré en haut de la figure 7.

10 **[0073]** La figure 9 illustre un mode de réalisation de l'invention qui concerne un arrangement 200 comprenant un système 90 de maintien de température selon l'invention, un thermomètre 201 situé dans le conteneur 1 du système 90 de maintien de température, et une mémoire 202 enregistrant des données issues de mesures de températures réalisées par le thermomètre  
15 201. La mémoire 202 peut être par exemple dans un dispositif électronique extérieur au conteneur 1 et recevant des informations du thermomètre 201. Cela permet un suivi en temps réel de la température. La mémoire 202 peut être dans le conteneur 1 et collecter données issues de mesures de températures réalisées par le thermomètre 201, afin de vérifier, après  
20 ouverture du conteneur 1, si la température intérieure est bien restée dans l'intervalle souhaité.

**[0074]** La figure 10 montre des résultats expérimentaux de température 101 en fonction du temps 102 exprimé en heures. La courbe 103 est la température de la pièce dans laquelle l'expérience a lieu. La droite 104 est à  
25 8°C, qui est un seuil habituel dans le domaine, et la droite 105 est à 2°C.

**[0075]** Les courbes 106, 107, 108, 109 correspondent respectivement à deux coins supérieurs 126 arrière et 127 avant et deux coins inférieurs 128 arrière et 129 avant (figure 1a) d'un conteneur qui ne comprend pas de  
30 panneaux (appelé conteneur A). Les courbes 116, 117, 118, 119 correspondent respectivement à deux coins supérieurs 126 arrière et 127

avant et deux coins inférieurs 128 arrière et 129 avant (figure 1a) d'un conteneur selon l'invention (appelé conteneur B).

**[0076]** Ces données expérimentales montrent l'effet du conteneur 1 selon l'invention : avec un tel conteneur, il est possible de maintenir une température en-dessous de 8°C pendant 2 semaines (= 336 heures).

**[0077]** Les dimensions des conteneurs ayant servis pour ces mesures sont données dans le tableau ci-dessous. Le premier matériau 71 est du polyuréthane. Les panneaux 72a-f du conteneur B sont des panneaux d'isolation à vide.

	conteneur A (référence)	conteneur B (invention)
Dimensions externes : largeur 21 x profondeur 31 x hauteur 41 (mm)	1.190 x 985 x 1.415	1.190 x 985 x 1.415
Dimensions internes: largeur x profondeur x hauteur (mm)	1.065 x 860 x 1.297	1.065 x 860 x 1.297
Epaisseur 91 du premier matériau 71 (mm)	57	37
Epaisseur 92 des panneaux 72a-f (mm)	/	20
Epaisseur du deuxième matériau 73 (mm)	1	1
Epaisseur du troisième matériau 74 (mm)	3	3

10

**[0078]** De façon générale, la surface externe du conteneur 1 peut être modifiée pour inclure des moyens de manutention. Des exemples, non-exhaustifs, de tels moyens de manutention sont des lanières, et poignées,.

**[0079]** De façon générale, le conteneur 1 peut comprendre du papier bulle à un ou plusieurs endroits par exemple pour diminuer les chocs thermiques ou

15

permettre une meilleure isolation thermique du conteneur. Du papier bulle peut entourer le produit, entourer les étagères, entourer le conteneur,...

**[0080]** En d'autres termes, l'invention se rapporte à un conteneur 1 pour stockage et/ou envoi thermostable de produits comprenant des panneaux  
5 72a-e de conductivité thermique inférieure à  $0,005 \text{ W m}^{-1} \text{ K}^{-1}$  assemblés par un premier matériau 71 de façon à former un monobloc.

**[0081]** La présente invention a été décrite en relation avec des modes de réalisations spécifiques, qui ont une valeur purement illustrative et ne doivent pas être considérés comme limitatifs. D'une manière générale, la présente  
10 invention n'est pas limitée aux exemples illustrés et/ou décrits ci-dessus. L'usage des verbes « comprendre », « inclure », « comporter », ou toute autre variante, ainsi que leurs conjugaisons, ne peut en aucune façon exclure la présence d'éléments autres que ceux mentionnés. L'usage de  
l'article indéfini « un », « une », ou de l'article défini « le », « la » ou « l' »,  
15 pour introduire un élément n'exclut pas la présence d'une pluralité de ces éléments. Les numéros de référence dans les revendications ne limitent pas leur portée.

## Revendications

1. Conteneur (1) pour stockage et/ou envoi thermostable de produits, destiné à contenir un volume intérieur (28) de maximum 5000 litres, et comprenant un module (2) comprenant :

- 5       • une première paroi (11),
- une deuxième paroi (12) opposée à la première paroi (11),
- une troisième paroi (13) joignant la première (11) et la deuxième (12) parois,
- 10       • une quatrième paroi (14) joignant la première (11) et la deuxième (12) parois,
- une cinquième paroi (15) joignant la première (11) et la deuxième (12) parois, et la troisième (13) et la quatrième (14) parois, et
- une ouverture (29) ;
- le conteneur (1) comprenant en outre un couvercle (3) destiné à
- 15       fermer l'ouverture (29) ;
- dans lequel
- le module (2) comprend un premier matériau (71) et une pluralité de panneaux comprenant au moins un premier (72a), un deuxième (72b), un troisième (72c), un quatrième (72d), et un cinquième (72e) panneaux;
- 20       les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux (72a-e) sont recouverts au moins partiellement du premier matériau (71) ;
- la première paroi (11) comprend au moins une partie du premier panneau (72a), la deuxième paroi (12) comprend au moins une partie du deuxième panneau (72b), la troisième paroi (13) comprend au moins une
- 25       partie du troisième panneau (72c), la quatrième paroi (14) comprend au moins une partie du quatrième panneau (72d), et la cinquième paroi (15) comprend au moins une partie du cinquième panneau (72e) ;

les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux (72a-e) ont une conductivité thermique inférieure à 0,005  $W m^{-1} K^{-1}$  ;

caractérisé en ce que :

- 5 les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux (72a-e) sont fixés entre eux par le premier matériau (71) de sorte que le premier matériau (71) et les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux (72a-e) font partie d'un même élément monobloc ;
- 10 le premier matériau (71) est du polyuréthane ; et  
le premier matériau (71) a une conductivité thermique inférieure à 0,05  $W m^{-1} K^{-1}$ .

2. Conteneur selon la revendication 1, dans lequel la première paroi (11) est  
15 rectangulaire et a une largeur (21) d'au moins 500 mm et une profondeur (31) d'au moins 500 mm.

3. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le premier matériau (71) a une masse volumique entre 30 et 100  
20  $kg/m^3$ .

4. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les premier, deuxième, troisième, quatrième, et cinquième panneaux (72a-e) sont plans.  
25

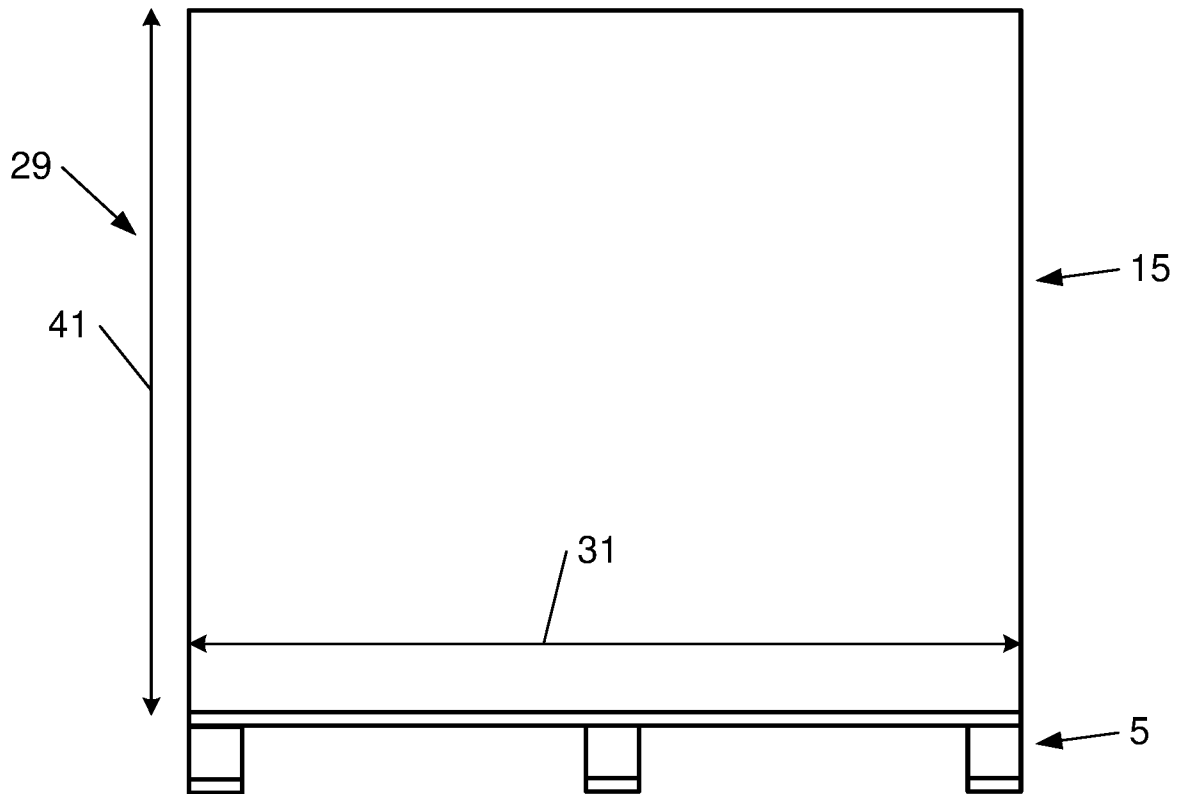
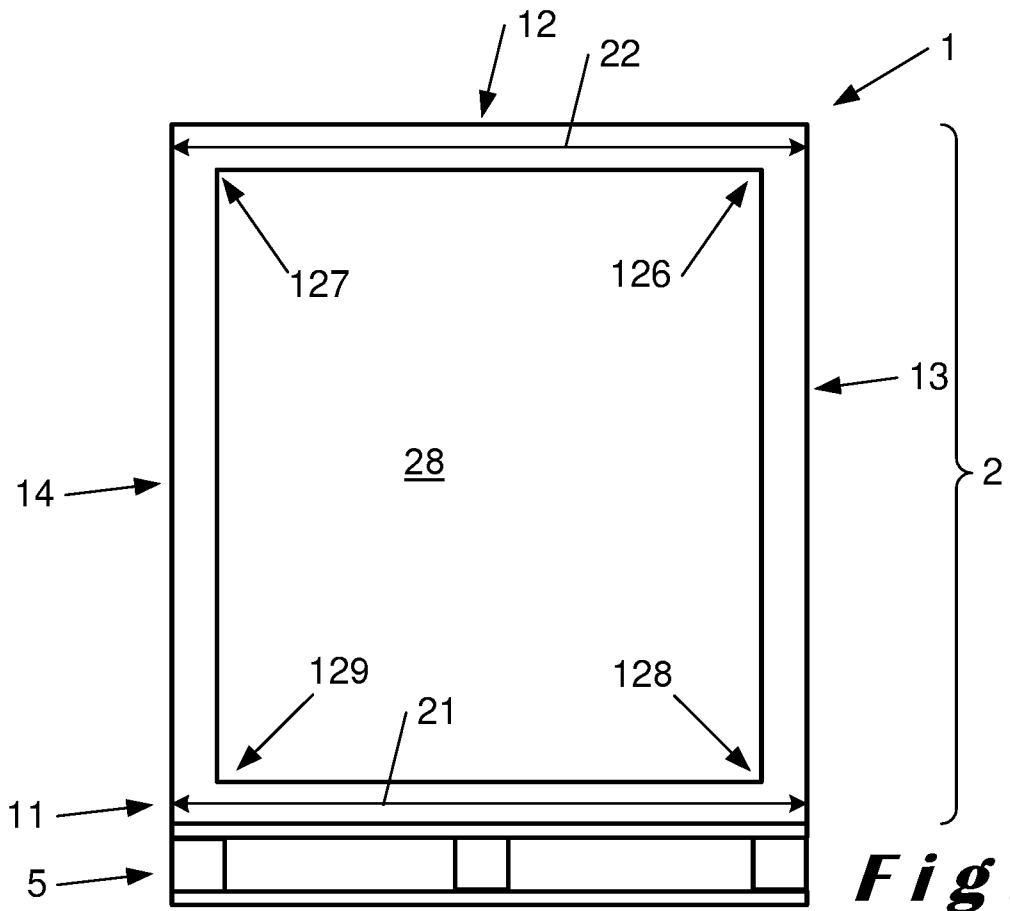
5. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chacun des premier à quatrième panneaux (72a-d) a une première extrémité (721a-d) et une deuxième extrémité (722a-d), chacune des premières extrémités (721a-d) étant en contact avec la deuxième extrémité  
30 (722a-d) d'un autre des premier à quatrième panneaux (72a-d) de façon

qu'un chevauchement existe entre la première extrémité (721a-d) de chacun des premier à quatrième panneaux (72a-d) et la deuxième extrémité (722a-d) d'un autres des premier à quatrième panneaux (72a-d).

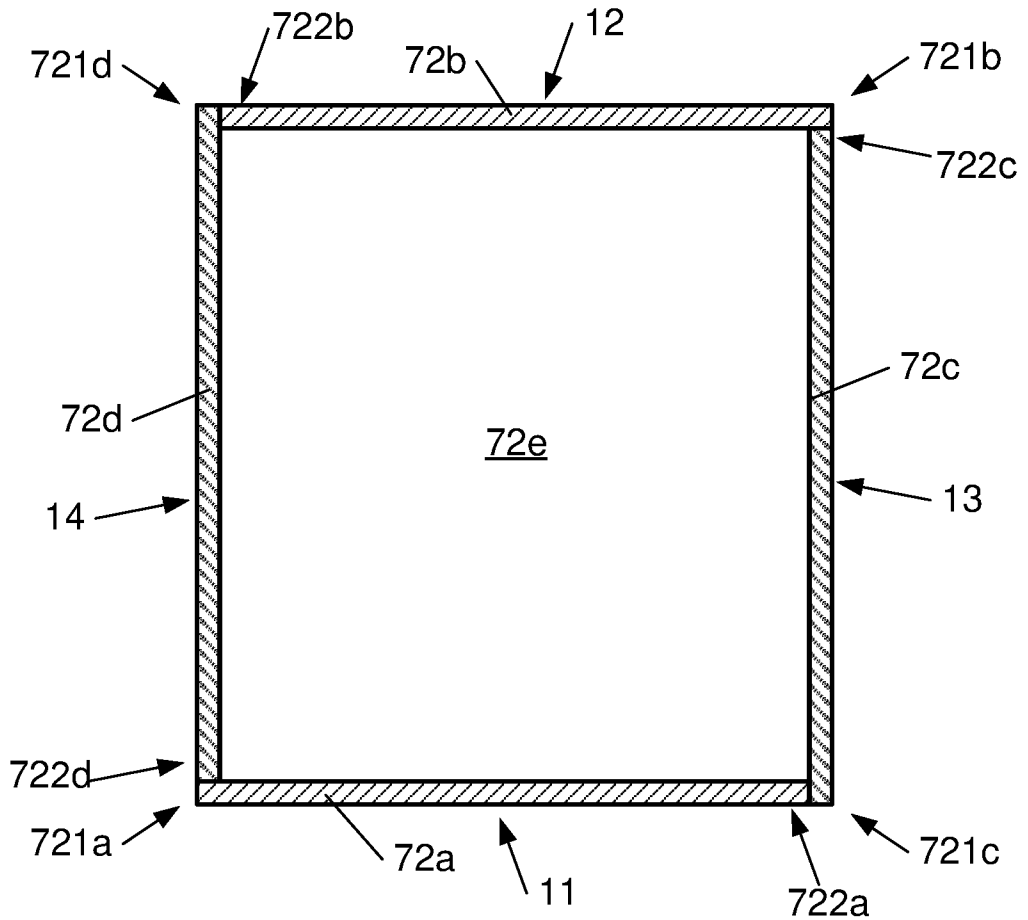
- 5 6. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les première (11), deuxième (12), troisième (13), quatrième (14) et cinquième (15) parois, et préférentiellement le couvercle (3), ont une surface intérieure recouverte, au moins partiellement, d'un deuxième matériau (73).
- 10 7. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les première (11), deuxième (12), troisième (13), quatrième (14) et cinquième (15) parois, et préférentiellement le couvercle (3), ont une surface extérieure recouverte, au moins partiellement, d'un troisième matériau (74).
- 15 8. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les première (11), deuxième (12), troisième (13), quatrième (14) et cinquième (15) parois, et préférentiellement le couvercle (3), ont une surface extérieure et/ou intérieure protégée au moins partiellement et préférentiellement totalement par un renfort fait d'un quatrième matériau.
- 20 9. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un cinquième matériau (75), au moins aussi compressible que le matériau formant la surface intérieure du couvercle (3), à l'interface entre le module (2) et le couvercle (3).
- 25 10. Système (90) de maintien de température comprenant un conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, et des éléments de contrôle de température (61) comprenant un matériau à changement de phase.

30

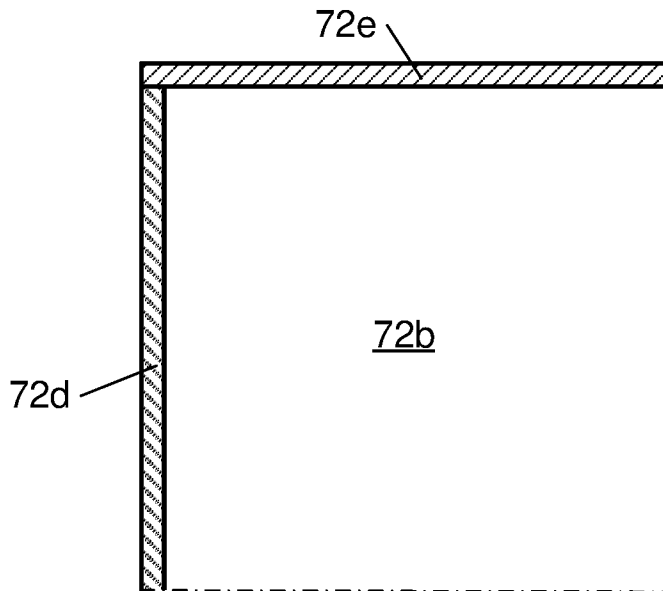
11. Système selon la revendication précédente comprenant un système de rangement (62) permettant de maintenir en places les éléments de contrôle de température (61).
- 5 12. Système selon la revendication précédente, dans lequel le système de rangement (62) comprend entre une et six étagères (64) prévues pour recevoir les éléments de contrôle de température (61).
- 10 13. Système selon la revendication 11 ou 12, dans lequel le système de rangement (62) comprend des boîtes (63) dans lesquelles les éléments de contrôle de température (61) sont alignés ou superposés.
- 15 14. Système selon la revendication 12, dans lequel le système de rangement (62) comprend des boîtes (63) dans lesquelles les éléments de contrôle de température (61) sont alignés ou superposés, les étagères (64) étant prévues pour recevoir les boîtes (63).
- 20 15. Système selon la revendication 12 ou 14, dans lequel les étagères (64) sont situées, au moins partiellement, le long des surfaces intérieures des première (11), deuxième (12), troisième (13), et/ou quatrième (14) parois, et ont un accès (69) débouchant sur l'ouverture (29) du module (2).
- 25 16. Arrangement (200) comprenant un conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 ou un système (90) de maintien de température selon l'une quelconque des revendications 10 à 15, un thermomètre (201) situé dans le conteneur (1) et une mémoire (202) prévue pour enregistrer des données issues de mesures de températures réalisées par le thermomètre (201).



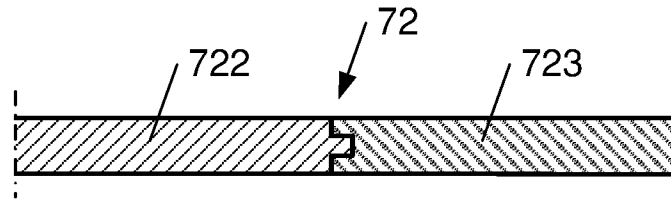




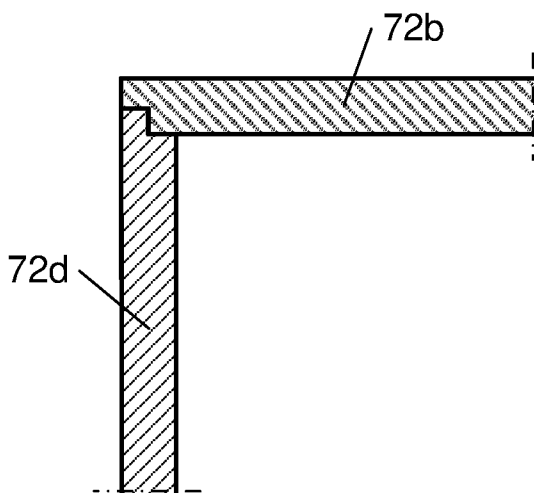
**Fig. 4a**



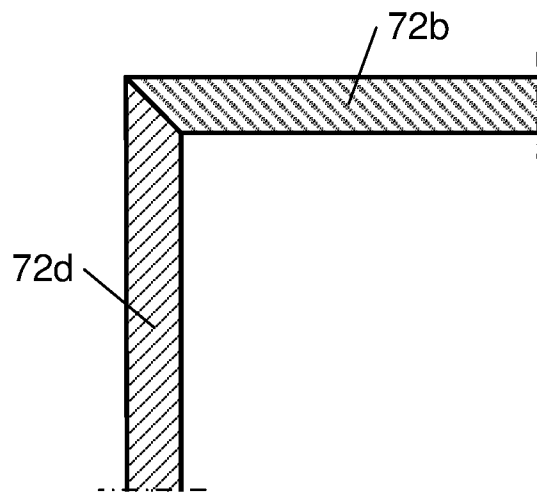
**Fig. 4b**



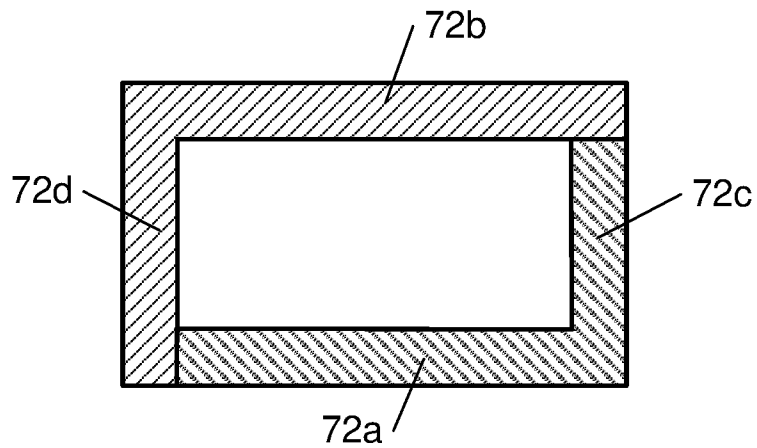
**Fig. 5a**



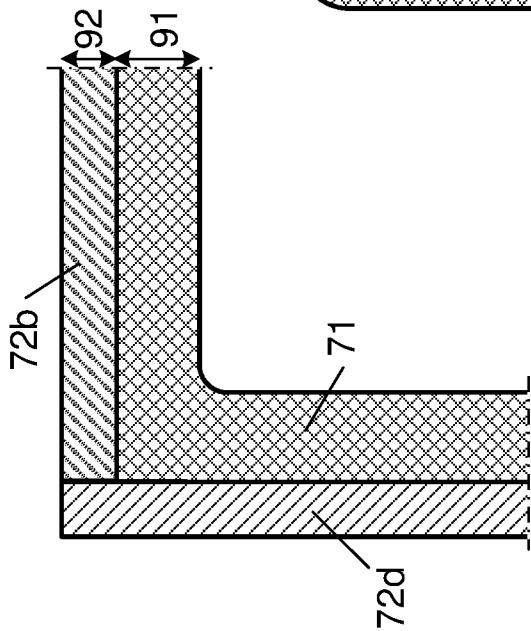
**Fig. 5b**



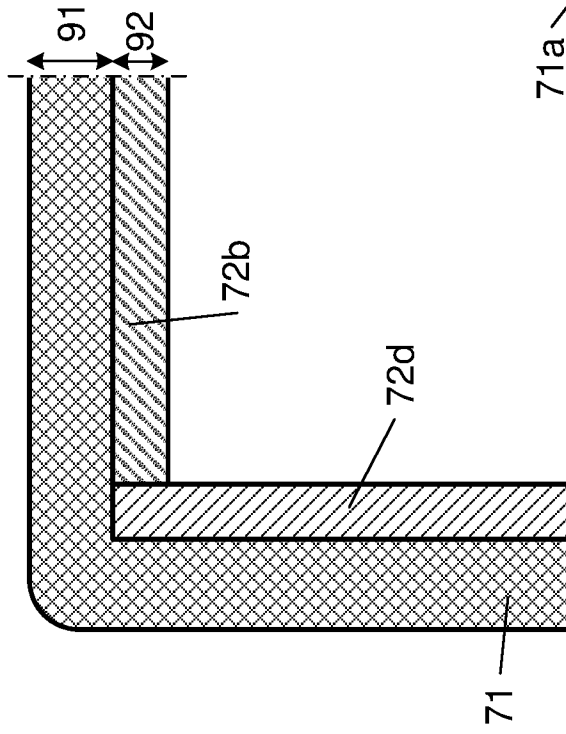
**Fig. 5c**



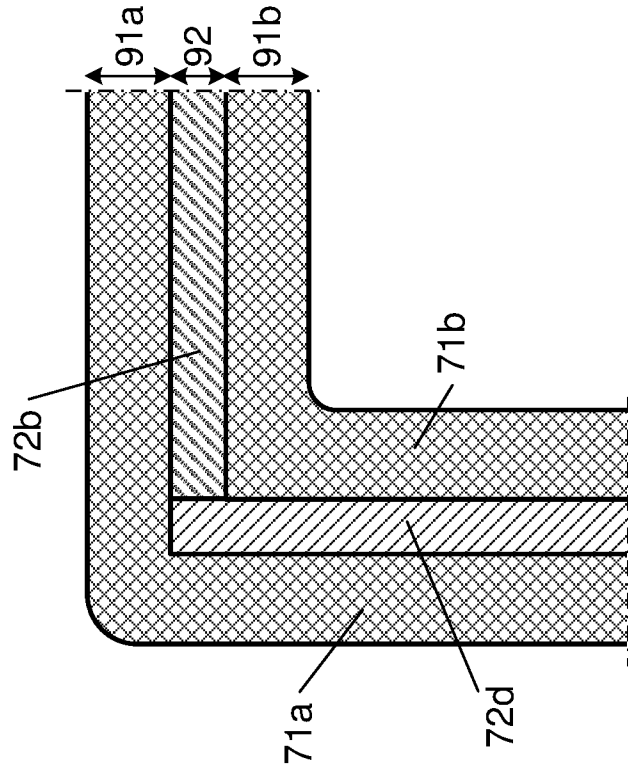
**Fig. 5d**



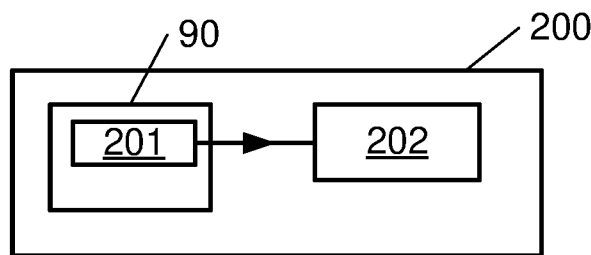
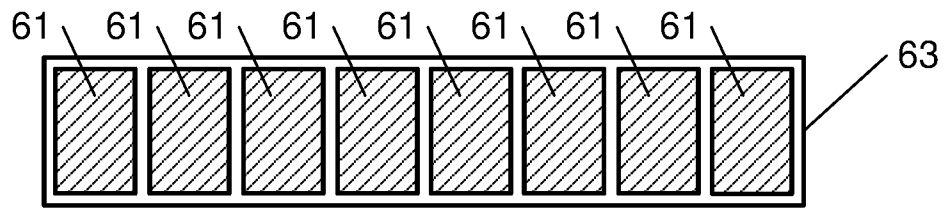
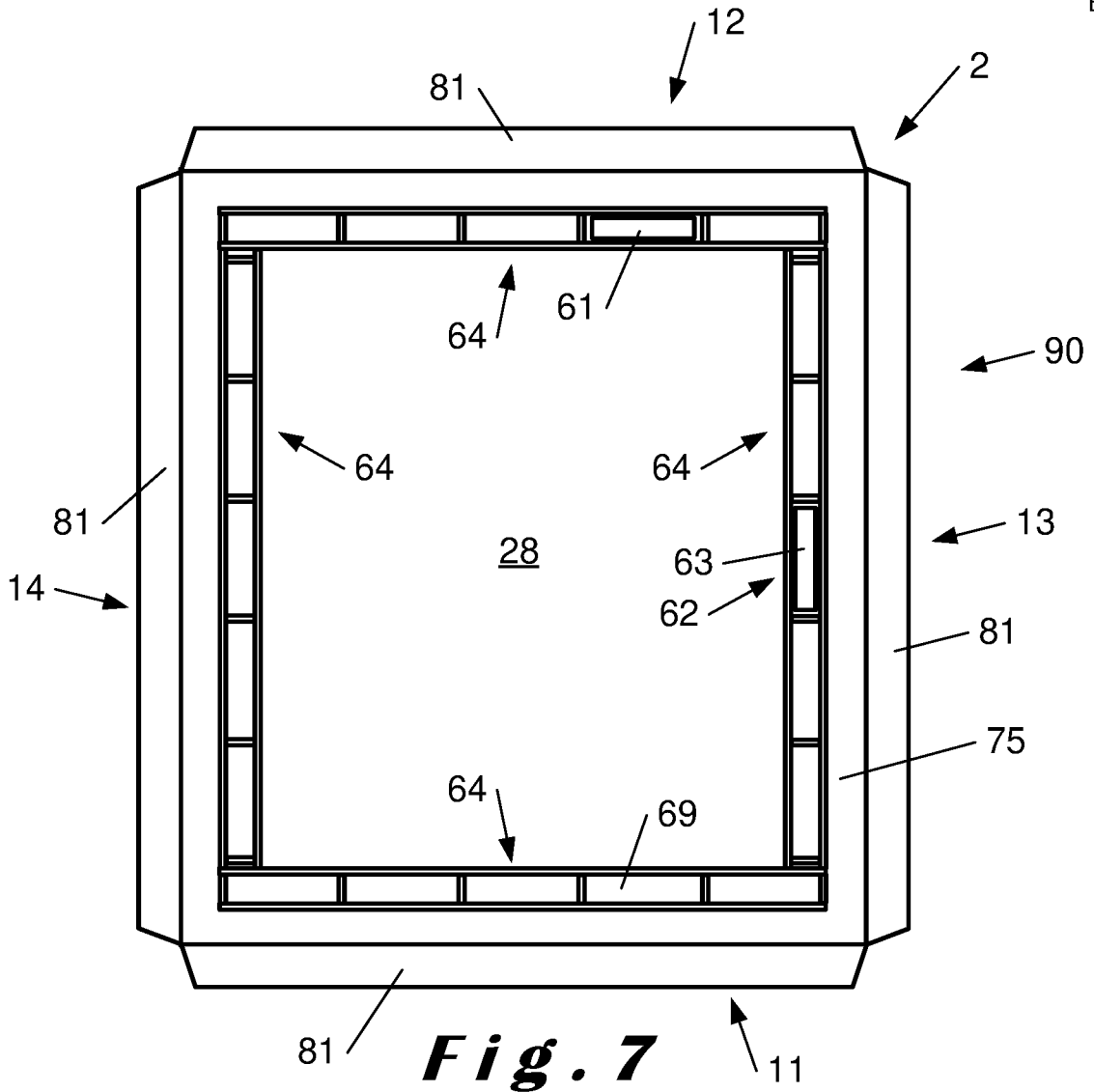
**Fig. 6a**

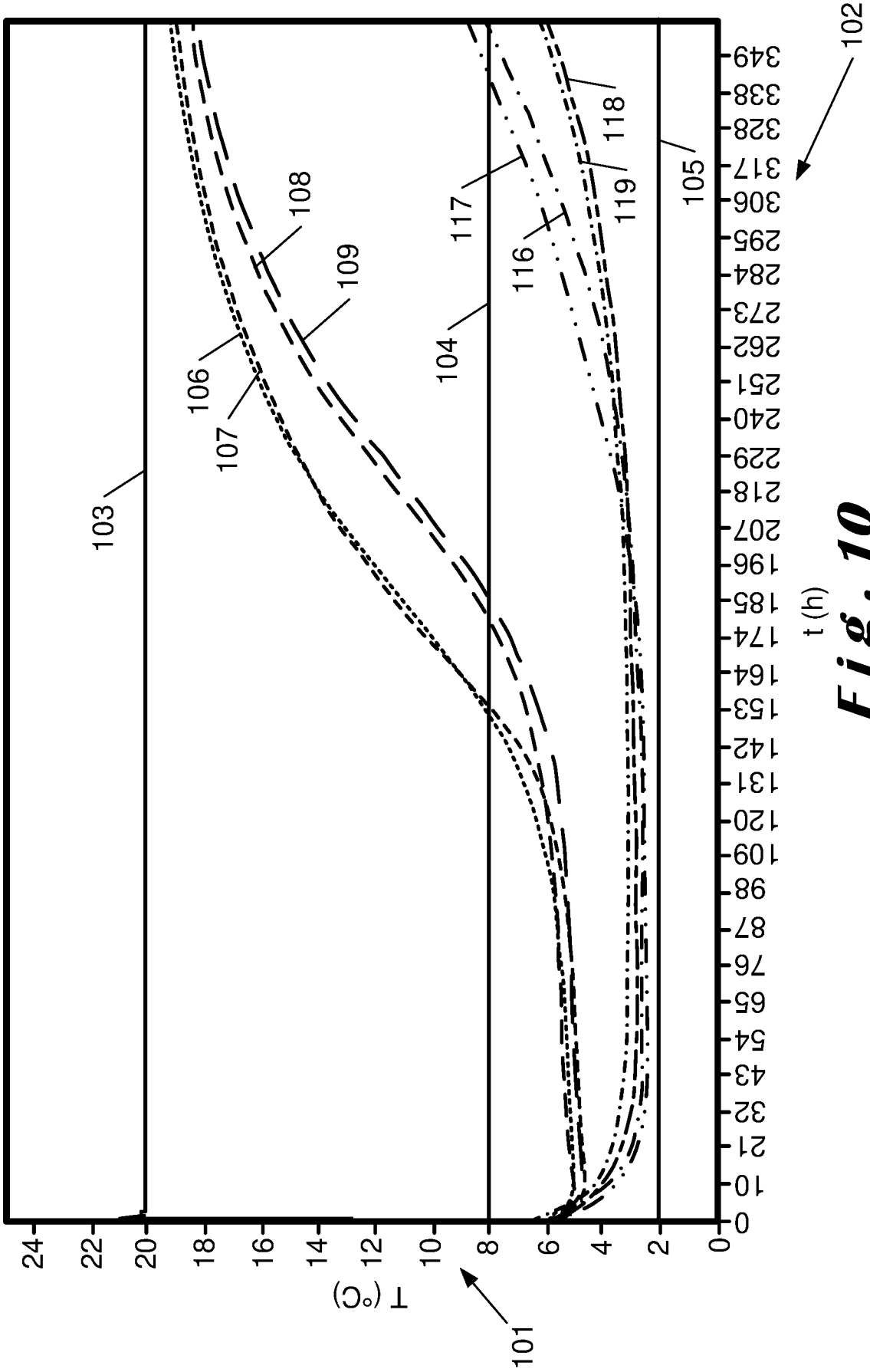


**Fig. 6b**



**Fig. 6c**





**Fig. 10**

# TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

## RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL ÉTABLI EN VERTU DE L'ARTICLE XI.23., §10 DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE BELGE

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE	REFERENCE DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE <b>PAT2544822BE00</b>
Demande nationale belge n° <b>202005241</b>	Date du dépôt <b>14-04-2020</b>
	Date de priorité revendiquée
Déposant (Nom) <b>EXAM PACKAGING</b>	
Date de la requête d'une recherche de type international <b>25-04-2020</b>	Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale à la requête d'une recherche de type international <b>SN76063</b>
<b>I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE</b> (en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous)	
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB <b>Voir rapport de recherche</b>	
<b>II. DOMAINES RECHERCHES</b>	
Documentation minimale consultée	
Système de classification	Symboles de la classification
<b>IPC</b>	<b>Voir rapport de recherche</b>
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés	
<b>III.</b> <input type="checkbox"/> <b>IL A ÉTÉ ESTIMÉ QUE CERTAINES REVENDICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE</b> (Observations sur la feuille supplémentaire)	
<b>IV.</b> <input type="checkbox"/> <b>ABSENCE D'UNITÉ DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE À L'ÉTENDUE DE LA RECHERCHE</b> (Observations sur la feuille supplémentaire)	

<p>A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE                  INV. B65D81/38                  ADD.</p>		
<p>Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB</p>		
<p>B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE</p>		
<p>Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)                  B65D</p>		
<p>Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche</p>		
<p>Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)                  EPO-Internal</p>		
<p>C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS</p>		
Catégorie °	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 03/083386 A1 (UNILEVER PLC [GB]; UNILEVER NV [NL] ET AL.) 9 octobre 2003 (2003-10-09) * page 5, ligne 1 - page 5, ligne 18; figures 1-3 *	1-16
X	US 2020/102134 A1 (HALL CHRISTOPHER EDWARD [US] ET AL) 2 avril 2020 (2020-04-02) * alinéa [0035] - alinéa [0038] *	1-16
X	DE 20 2014 004515 U1 (VA Q TEC AG [DE]) 3 septembre 2015 (2015-09-03) * alinéa [0046] - alinéa [0072] *	1-16
X	US 2014/353317 A1 (RANADE AJIT [US] ET AL) 4 décembre 2014 (2014-12-04) * alinéa [0060] - alinéa [0068]; figures 1-5 *	1-16
-----		
-/--		
<p><input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents</p>		
<p><input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe</p>		
<p>° Catégories spéciales de documents cités:</p>		
<p>"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p>		<p>"T" document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention</p> <p>"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément</p> <p>"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier</p> <p>"&amp;" document qui fait partie de la même famille de brevets</p>
<p>"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date</p>		
<p>"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)</p>		
<p>"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens</p>		
<p>"P" document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée</p>		
<p>Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée</p>		
<p>3 décembre 2020</p>		<p>Date d'expédition du rapport de recherche de type international</p>
<p>Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale</p> <p>Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2                  NL - 2280 HV Rijswijk                  Tel. (+31-70) 340-2040,                  Fax: (+31-70) 340-3016</p>		<p>Fonctionnaire autorisé</p> <p>Derrien, Yannick</p>

C.(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie °	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 2011/147391 A1 (CORDER JACOB [US] ET AL) 23 juin 2011 (2011-06-23) * alinéa [0076] - alinéa [0090]; figures 1-5 * <p style="text-align: center;">-----</p>	1-16

# RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n

BE 202005241

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 03083386	A1	09-10-2003	AU 2003210344 A1 13-10-2003
			WO 03083386 A1 09-10-2003
-----			
US 2020102134	A1	02-04-2020	AUCUN
-----			
DE 202014004515	U1	03-09-2015	CN 106458423 A 22-02-2017
			DE 202014004515 U1 03-09-2015
			EP 3148901 A1 05-04-2017
			JP 6643257 B2 12-02-2020
			JP 2017518230 A 06-07-2017
			SG 11201609892R A 29-12-2016
			US 2017073147 A1 16-03-2017
			WO 2015180808 A1 03-12-2015
-----			
US 2014353317	A1	04-12-2014	EP 2989025 A1 02-03-2016
			US 2014353317 A1 04-12-2014
			US 2016059448 A1 03-03-2016
			US 2016130066 A1 12-05-2016
			WO 2014197191 A1 11-12-2014
-----			
US 2011147391	A1	23-06-2011	EP 2512954 A1 24-10-2012
			US 2011147391 A1 23-06-2011
			WO 2011075198 A1 23-06-2011
-----			



## OPINION ÉCRITE

Dossier N° SN76063	Date du dépôt ( <i>jour/mois/année</i> ) 14.04.2020	Date de priorité ( <i>jour/mois/année</i> )	Demande n° BE202005241
Classification internationale des brevets (CIB) INV. B65D81/38			
Déposant EXAM PACKAGING			

La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- Cadre n° I Base de l'opinion
- Cadre n° II Priorité
- Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- Cadre n° V Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
- Cadre n° VI Certains documents cités
- Cadre n° VII Irrégularités dans la demande
- Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

Formulaire BE237A (feuille de couverture) (Janvier 2007)	Examineur Derrien, Yannick
--	-------------------------------

## OPINION ÉCRITE

Demande n°  
BE202005241

---

### Cadre n° I Base de l'opinion

---

1. Cette opinion a été établie sur la base des revendications déposées avant le commencement de la recherche.
2. En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés** divulguées dans la demande, le cas échéant, cette opinion a été effectuée sur la base des éléments suivants :
  - a. Nature de l'élément:
    - un listage de la ou des séquences
    - un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
  - b. Type de support:
    - sur papier
    - sous forme électronique
  - c. Moment du dépôt ou de la remise:
    - contenu(s) dans la demande telle que déposée
    - déposé(s) avec la demande, sous forme électronique
    - remis ultérieurement
3.  De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

## OPINION ÉCRITE

Demande n°  
BE202005241

---

### Cadre n° V Opinion motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

---

#### 1. Déclaration

Nouveauté	Oui : Revendications	
	Non : Revendications	1-16
Activité inventive	Oui : Revendications	
	Non : Revendications	1-16
Possibilité d'application industrielle	Oui : Revendications	1-16
	Non : Revendications	

#### 2. Citations et explications

**voir feuille séparée**

---

### Cadre n° VII Irrégularités dans la demande

---

Les irrégularités suivantes, concernant la forme ou le contenu de la demande, ont été constatées :

**voir feuille séparée**

Il est fait référence aux documents suivants :

- D1 WO 03/083386 A1
- D2 US 2020/102134 A1
- D3 DE 20 2014 004515 U1
- D4 US 2014/353317 A1
- D5 US 2011/147391 A1

point V

La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet des revendications indépendantes 1, 10 et 16 n'étant pas nouveau.

Le document D1 divulgue un conteneur isolant avec module et couvercle, constitué de panneaux (3) isolants recouverts et reliés par un matériau (1, enceinte extérieur), dans lequel les panneaux ont une conductivité thermique de 0.005 à 0.010 W/m.K (page 2 line 13, page 5 line 14).

En suivant directement les instructions de D1 et en utilisant les matériaux classiquement en usage dans la construction des conteneurs isolants tels que les mousses polystyrène, polyuréthane pour fabriquer un conteneur performant, l'homme du métier aboutit à des valeurs de conductivité en dessous de 0.05 ou 0.005 W/m.K.

De même dans un usage courant du conteneur selon D1, l'homme du métier y loge des éléments de contrôle de température avec matériau à changement de phase, ainsi que des enregistreurs de température.

Les revendications dépendantes 2-9, 11-15 concernent des caractéristiques qui sont montrées dans les documents D1-D5, sont bien connues dans ce domaine technique ou encore sont des adaptations relevant de la pratique courante de l'homme du métier, de sorte que ces revendications, en combinaison avec les revendications dont elles dépendent, ne semblent pas contenir de caractéristiques supplémentaires qui sont nouvelles ou impliquent une activité inventive.

En particulier, les revendications 6-9 mentionnent l'usage d'autres matériaux, sans spécifier par ailleurs ni la nature, ni les propriétés. Les documents D1-D5 illustrent clairement aussi l'usage de différents matériaux pour composer les parois, placés sur des surfaces internes ou externes ou des interfaces.

point VII

La revendication indépendante 1 n'est pas présentée en deux parties, alors qu'une telle présentation serait en l'espèce appropriée. Il conviendrait ainsi d'inclure dans le préambule les caractéristiques qui, combinées entre elles, font partie de l'état de la technique, et d'introduire dans la partie caractérisante les caractéristiques restantes.

La description ne mentionne pas l'état de la technique pertinent qui est divulgué dans les documents D1-D5 et ne cite pas ces documents.